

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Affaire suivie par : Sébastien MATHIEUX  
Tél. : 04 73 43 18 41  
Courriel : [sebastien.mathieux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebastien.mathieux@developpement-durable.gouv.fr)  
Référence : 20181113-RAP-63-1204-insp\_MFPM\_Ladoux\_exercice\_incendie

**RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

<b>Nom et adresse de l'établissement contrôlé</b>		<b>Code DREAL</b>
Société : M.F.P. MICHELIN CERL Adresse : ZI de Ladoux Commune : 63700 CEBAZAT		S3IC 056.00333 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> DC <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS
<b>Activité principale : Centre de recherche et développement des pneumatiques</b>		
<b>Date du contrôle :</b> 13/11/2018	<b>Date de la précédente visite :</b> 07/09/2018	
<b>Inspecteurs :</b> Sébastien MATHIEUX		
<b>Type de contrôle</b>		
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie <input checked="" type="checkbox"/> Inspection courante <input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
<b>Circonstances du contrôle</b>		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du .../...	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Exercice incendie bâtiment G16	
<b>Thème du contrôle</b>	• Fluides frigorigènes	
<b>Principales installations contrôlées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Abords du bâtiment G16 : réseau d'eau pluviale, bornes incendie</li></ul>		
<b>Référentiels du contrôle</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté préfectoral n° 11 / 00349 du 22 février 2011, modifié, actualisant les prescriptions appliquées à la Société MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN pour l'exploitation du Centre d'Essais et de Recherche de Ladoux, Commune de CEBAZAT (AP 22/02/2011)</li></ul>		
<b>Principales personnes rencontrées et fonctions</b>		
<b>Nom</b>	<b>Société</b>	<b>Qualité</b>
Mme Françoise SORTAIS	MFP Michelin	Directrice du CERL
Mme Alexandra GUITTARD	MFP Michelin	Responsable Environnement site Ladoux
M. François ROUART	MFP Michelin	RGEP site Ladoux
M. Jérôme BAUD	MFP Michelin	Technicien Environnement site Ladoux
<b>Copies</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Cellule ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

## Constats de l'inspection

### I – Contexte

Le site Michelin de Ladoux organise périodiquement (une dizaine de fois dans l'année) des exercices accidents sur diverses thématiques. Il fait intervenir une fois par an les pompiers de la ville.

La présente visite a été réalisée dans le cadre d'un exercice incendie avec les pompiers de la ville et gréement de la cellule de crise.

Par ailleurs, le sujet de la prévention des légionnelles a été abordé, un dépassement des seuils de concentration nécessitant une action de désinfection ayant été relevé en juin 2018.

### II – Constats de l'inspection

#### II.1 Thèmes

- Exercice incendie

Le scénario de l'exercice reposait sur un incendie s'étant déclaré à 9h30 dans un laboratoire au niveau R+3 du bâtiment G16, situé au sud du parking principal du site.

D'un point de vue de l'inspection, le déroulement de l'exercice peut être résumé succinctement comme suit :

9h30 : déclenchement incendie : détection par tête incendie, coupure électrique du laboratoire

9h40 : fin de l'évacuation du personnel après les opérations de levée de doute. Gréement de la cellule de crise. Présence des pompiers du site de Ladoux.

9h47 : deux victimes sont en cours d'évacuation. Attente des pompiers de la ville pour pouvoir lancer les opérations d'extinction de l'incendie.

9h55 : arrivée des pompiers de la ville (Gerzat et Clermont-Ferrand) : une grande échelle, 2 camions pompe, un camion de secours aux victimes.

9h59 : point de coordination entre les pompiers du site et les pompiers de la ville.

10h00 : information de la mise en place de l'obturateur du réseau d'eau pluviale (confirmée à 10h05)

10h03 : prise en charge des victimes par les pompiers de la ville

10h07 : grande échelle mise en station. Vérification du poteau incendie, connexion des tuyaux.

10h08 : Entrée des pompiers dans le bâtiment G16

10h11 : Mise en pression des tuyaux de lance incendie

10h14 : Grande échelle déployée pour attaque incendie

10h16 : Information de la coupure générale de la sous-station du bâtiment G16

11h00 : Fin de l'exercice, retour du personnel dans le bâtiment

#### Constat n° 01

Lors de l'exercice, les différents intervenants n'ont pas montré de difficulté à manipuler les différents équipements. Exercices réalisés périodiquement.

Conclusion	Réf. réglementaire	Détails ou objectifs de la prescription contrôlée	Délai ou calendrier
<input checked="" type="checkbox"/> Pas d'observation	Article 7.6.4 AP 22/02/2011	Entretien des moyens d'intervention - Exercices Ces équipements sont maintenus en bon état, repérés et facilement accessibles. Ils font l'objet de vérifications au moins une fois par an. Le personnel doit être formé à la manipulation des moyens de secours lors d'exercices périodiques.	-
<input type="checkbox"/> Observation			
<input type="checkbox"/> Non-conformité			
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure			

### Constat n° 02

Lors de l'exercice, l'inspection a pu vérifier que les écoulements d'eau de lutte contre l'incendie apparaissent bien dirigés au moins en partie sud, vers un point bas, au fond de l'impasse située entre le bâtiment G16 et G36.

Un obturateur pneumatique a été mis en place dans un regard d'eau pluviale pour confiner les eaux de lutte contre l'incendie. Il s'avère toutefois, après vérification sur les plans des réseaux, que la position de cet obturateur ne correspond pas à l'aval des écoulements d'eau de pluie.

Il convient donc de vérifier la pertinence de la position de cet obturateur dans le cadre des études en cours sur le sujet du confinement des eaux potentiellement polluées en cas d'incendie ou de déversement accidentel de produits.

Conclusion	Réf. réglementaire	Détails ou objectifs de la prescription contrôlée	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation <input checked="" type="checkbox"/> Observation <input type="checkbox"/> Non-conformité <input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure	Article 7.6.8 AP 22/02/2011	Toutes mesures sont prises pour recueillir l'ensemble des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un sinistre, y compris les eaux utilisées pour l'extinction d'un incendie et le refroidissement	-

- **Prévention du risque légionellose**

### Constat n° 02

Le suivi des tours aéroréfrigérantes a mis en évidence un fort dépassement du seuil de 1000 UFC/l (unité formant colonies) en *legionella pneumophila* le 7 juin 2018 (68 000 UFC/l) sur la tour B120. Un traitement choc a été engagé dès réception de l'alerte le 16/06/2018. La contre-analyse réalisée le 19 juin 2018 a monté un retour en dessous du seuil de détection. Le reste de l'année, il n'y a pas eu de détection de *legionella pneumophila* au-delà des seuils.

Un arbre des causes a été établi ainsi qu'un plan d'actions pour éviter la prolifération des légionnelles :

- recherche et traitement des bras morts éventuels
- rappel aux différents services utilisateurs d'eau réfrigérée des bonnes pratiques pour éviter la création de bras morts.
- révision de l'analyse méthodique des risques

Conclusion	Réf. réglementaire	Détails ou objectifs de la prescription contrôlée	Délai ou calendrier
<input checked="" type="checkbox"/> Pas d'observation <input type="checkbox"/> Observation <input type="checkbox"/> Non-conformité <input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure	AM 14/12/2013 (2921 E)  Chapitre 8.14 AP 22/02/2011	En cas de dépassement ponctuel de la concentration de 1000 UFC/l, mais inférieur à 100 000 UFC/l, l'exploitant met en œuvre des actions curatives permettant un abattement rapide de la concentration en <i>Legionella pneumophila</i> dans l'eau, et les actions correctives prévues, en vue de rétablir une concentration en <i>Legionella pneumophila</i> inférieure à 1000 UFC/L.	-

### Constat n° 03

L'analyse méthodique des risques a été mise à jour le 24/10/2018. Elle conclut à une bonne gestion du risque par le site avec des améliorations significatives sur la suppression des bras morts. Toutefois, il en reste à traiter.

Michelin a lancé un nouveau plan d'actions pour rechercher et supprimer les bras morts résiduels.

L'AMR recommande aussi de mettre à jour le plan (ou schéma de principe) des circuits des TAR avec l'ensemble des équipements refroidis et leur mode de raccordement.

Conclusion	Réf. réglementaire	Détails ou objectifs de la prescription contrôlée	Délai ou calendrier
<input checked="" type="checkbox"/> Pas d'observation	AM 14/12/2013 (2921 E)	L'analyse méthodique des risques est mise à jour au minimum une fois par an.	
<input type="checkbox"/> Observation			
<input type="checkbox"/> Non-conformité	Chapitre 8.14 AP 22/02/2011		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure			

### III – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

L'inspection n'a pas mis en évidence d'écart vis-à-vis de l'arrêté préfectoral applicable.

Il est toutefois nécessaire de vérifier la pertinence des moyens mis en place pour le confinement des eaux de lutte contre l'incendie dans le secteur du bâtiment G16.

La gestion des tours aéroréfrigérantes est correcte et les investigations en cours devraient permettre de supprimer les bras-morts résiduels dans le circuit de refroidissement.

### IV – Conclusion

#### Suites données par l'inspection

- Observations ou non-conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) :

#### Synthèse des suites

Cette visite a permis de relever des points faisant l'objet d'observations, qui sont apparemment en cours de traitement.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
le 14/11/2018  L'inspecteur de l'environnement, catégorie installations classées   Sébastien MATHIEUX	le 16.11.2018  L'inspecteur de l'environnement, catégorie installations classées   Christophe MERLIN	le 16.11.2018  Le chef de l'UiD Cantal / Allier / Puy-de-Dôme   Christophe MERLIN